

CANADA

Débats de la Chambre des communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Présidence de l'honorable Roland Michener, Orateur

OUVERTURE DE LA PREMIÈRE SESSION—VINGT-TROISIÈME LÉGISLATURE

La 22^e législature ayant été prorogée le 12 avril 1957 et dissoute par proclamation le même jour, puis des brefs ayant été lancés et rapportés, les nouvelles Chambres ont été convoquées pour l'expédition des affaires le lundi 14 octobre 1957 et, en conséquence, se sont réunies le jour dit.

Le lundi 14 octobre 1957

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui par proclamation de son Excellence le Gouverneur général, pour l'expédition des affaires, et les députés étant réunis, M. Léon-J. Raymond, O.B.E., greffier de la Chambre, donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que l'honorable Patrick Kirwin, juge en chef du Canada, à titre de député du Gouverneur général, sera présent à la salle du Sénat, le lundi 14 octobre, à onze heures, pour faire l'ouverture de la première session de la vingt-troisième législature du Canada.

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Honorables membres de la Chambre des communes,

C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se transporte à la salle du Sénat, dont le président prononce les paroles suivantes:

Honorables membres du Sénat,

Honorables membres de la Chambre des communes, Je suis chargé de vous informer que Sa Majesté la Reine ne juge pas à propos de faire connaître les motifs qui l'ont portée à convoquer le Parlement fédéral avant que la Chambre des communes ait choisi son président, conformément à la loi; mais aujourd'hui même, à trois heures, Sa Majesté fera connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Sur ce, MM. les députés rentrent dans leur salle de délibérations.

ÉLECTION DE L'ORATEUR

M. ROLAND MICHENER, DÉPUTÉ DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE ST. PAUL'S

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur Raymond, ce qui occupe la première place dans les pensées de nous tous aujourd'hui, c'est l'ouverture de la 23^e législature par Sa Majesté, la Reine Élisabeth II. C'est un grand et joyeux événement, un brillant moment de reconnaissance de toutes les traditions et une vivante manifestation de notre histoire. Je ne prends pas la parole à cette occasion pour imprimer dans les mémoires cet événement historique, mais seulement pour permettre à la Chambre d'y participer. Je sais combien nous souhaitons d'entendre Sa Majesté, mais n'ayant pas encore élu d'Orateur nous n'avons pas de moyen de communication avec Sa Majesté. De fait, selon la loi, la Chambre des communes n'est pas constituée et n'a pas de statut tant que cela n'a pas été fait. Le représentant de la Couronne nous a rappelé que Sa Majesté, la Reine, ne juge pas bon de nous révéler les motifs qui l'ont déterminée à nous réunir avant que nous ayons élu un Orateur.

Tout cela est dans la tradition du Parlement, car en ce moment et, dirais-je, en ce jour de la Reine, les membres des Communes et du Sénat vivront une heure historique. Point n'est besoin de vous dire que le plus haut poste qui puisse être attribué à qui que ce soit, celui de *first commoner* sera confié à cette personne qui sera choisie à titre d'Orateur. Il sert de lien avec la Couronne et autrefois, ainsi que l'histoire le démontre, la fonction était ardue et exigeait un grand courage de la part des élus.